

Coopérative participative de construction et d'habilitation Généz

Autor(en): **Schusselé, Charlotte**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **93 (2021)**

Heft 4

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-966013>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

COOPÉRATIVE PARTICIPATIVE DE CONSTRUCTION ET D'HABITATION GÉNÉ'Z

Avec son premier bâtiment, la jeune coopérative ouvre le débat autour des nouvelles typologies, afin que les logements puissent s'adapter aux modes d'habiter évolutifs des habitant·e·s.

CHARLOTTE SCHUSSELÉ

Ils ont en moyenne 25 ans. Tous les membres de la coopérative Géné'Z, bien qu'ils partagent la même tranche d'âge, n'ont pas tous le même parcours de vie: certains ont commencé à travailler très jeunes, tandis que d'autres se sont lancés dans de longues études. «Travaillant dans des fonctions et des milieux très différents, cette diversité nous permet de mettre en commun nos différents savoir-faire au bénéfice de ce projet et de créer une belle synergie!» exprime Tania Stoll, responsable de la commission administration. Cette nouvelle génération de coopératives dépasse largement le clivage gauche/

droite puisque presque tout l'échiquier politique y est représenté. Elle possède son esprit propre: proposer des solutions aux problématiques économiques, environnementales et sociales liées au développement durable.

Déjà en 2017, au moment de quitter le cocon familial, certains constatent que malgré l'évolution de nos modes de vie, l'offre des typologies de logement reste figée et est difficilement accessible aux jeunes générations. En voyageant et en s'intéressant à cette problématique, ils découvrent d'autres manières de vivre et d'autres typologies d'habitation. Portés par le contexte dynamique de notre époque, ils imaginent ainsi leur propre projet.

Coliving

Ils créent Géné'Z en 2017... Et remportent en 2019 un appel à projets lancé par le Groupement des coopératives genevoises (GCHG) et la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC). «Situé avenue Louis-Casaï, notre projet consiste à développer des typologies innovantes basées sur le principe de coliving, avec des modules d'habitation préfabriqués, comportant un mobilier de base mobile et ultrafonctionnel», nous explique Stéphane Vallon, chargé de la commission construction. S'adapter à un mode de vie en constante évolution, offrir des espaces communs afin de favoriser le partage, la solidarité



Image de synthèse de l'immeuble. (Kephas Architecture SA)

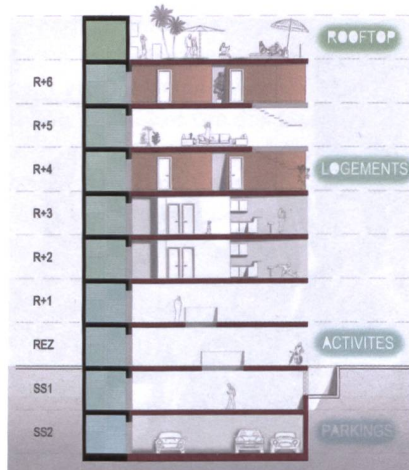


Une typologie classique à gauche et avec des modules à droite. (Kephas Architecture SA)



Un module type. (Kephas Architecture SA)

et la création de nouvelles dynamiques, telles sont les ambitions qui animent Généz. Les coopérateurs souhaitent développer des logements qui puissent être flexibles et évolutifs afin de répondre à leurs besoins actuels et futurs (étudiants, jeunes actifs, couples, enfants, etc.)



Coupe. (Kephas Architecture SA)

PETIT+

Présidente: Sarah Vallon
Un immeuble de douze logements
Dépôt du permis: novembre 2021,
emménagement:
fin 2023. > www.gene-z.com

La différence entre la colocation et le coliving? La colocation consiste à louer une chambre avec séjour et salle de bain en commun. Ici, Généz propose un équilibre entre sphère privée et publique: on profite d'espaces de vie où chacun peut communiquer, partager et se retrouver. D'autre part, on peut se retirer dans sa propre unité d'habitation: 20 m² autonomes, complètement aménagés et fonctionnels.

Le rez-de-chaussée et le premier étage offriront des commerces et des bureaux. Le souhait des coopérateurs est d'en devenir partie prenante et d'ouvrir le bâtiment au quartier en proposant des activités permettant l'échange tout en s'insérant dans une optique durable. Un café, une épicerie locale et une bibliothèque à objets sont envisagés.

Des espaces tempérés

GénéZ vise le label Très haute performance énergétique (THPE). Afin de réduire la consommation d'énergie, seuls les logements dont les modules de 20 m² préfabriqués type «containers» seraient chauffés. Les espaces partagés seraient, quant à eux, tempérés par l'énergie passive et l'isolation de l'enveloppe. «Les logements

que nous offrons sont classés en LUP (logements d'utilité publique destinés à des foyers au revenu modeste), de ce fait, la construction doit respecter une réglementation exigeante au niveau du prix et des mètres carrés. L'expérience est intéressante et nous permet de constater que si au niveau politique les idées innovantes sont souhaitées et encouragées, la réglementation ne suit pas encore cette dynamique, et nous ramène dans un cadre classique», confie Sarah Vallon, présidente.

Coconstruction

La commission construction est chargée de la recherche et du développement de projets. Elle représente la coopérative dans le suivi technique de celui-là. Tous les futurs habitants sont invités à participer aux décisions et chaque question liée aux futurs logements est traitée en commun: les séances de travail se concentrent sur une thématique proposée par le Comité de pilotage (COFIL). Ce dernier est composé de la commission construction, du bureau d'architecte Kephas Architecture SA et de l'assistant maître d'ouvrage (AMO) – l'entreprise CGTalon, ce dernier ayant été une condition pour l'attribution du droit de superficie.

Par ailleurs, Généz est lauréate du concours Label-Co, prix du jury d'expert-e-s et prix du public avec le projet ViZion d'avenir. Aujourd'hui et dans le futur, elle souhaite participer au développement immobilier de Genève avec un regard neuf en créant une réflexion et ouvrant un débat autour de l'évolution des modes d'habiter: comment le logement pourrait-il se transformer afin de répondre aux nouveaux besoins, attentes et évolutions de vie? ■